

---

## Veille hebdomadaire SYNCOST

---

N°14 – 17 décembre 2012

### SOMMAIRE

<b>L'ESSENTIEL</b>	<b>2</b>
<b>A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT</b>	<b>3</b>
A.1. Agendas ministériels	3
A.2. Conseil des ministres	3
A.3. Travaux ministériels	4
<b>B. AGENDA PARLEMENTAIRE</b>	<b>5</b>
B.1. Agenda de l'Assemblée nationale	5
B.2. Agenda du Sénat	5
<b>C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>
C.1. Travaux de l'Assemblée nationale	7
C.2. Travaux du Sénat	12

## L'ESSENTIEL

### Agenda Ministériel

- **François Hollande, mardi 18 décembre** : Dîner à l'invitation de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP)
- **Pierre Moscovici, lundi 17 décembre** : Déjeuner avec des chefs d'entreprise

### Conseil des ministres

- Projet de loi de création de contrat de génération

### Travaux ministériels

- **Fleur Pellerin, mercredi 12 décembre** : entretien avec Laurence Parisot, présidente du MEDEF
- **Sylvia Pinel, lundi 10 décembre 2012** : entretien avec Jean-François Roubaud, président de la CGPME

### Agenda de l'Assemblée nationale

**Mardi 18 décembre-Mercredi 19 décembre** : Projet de loi de finances rectificative pour 2012 (nouvelle lecture en séance publique)

**Judi 20 décembre** : Lecture définitive du Projet de loi de finances pour 2013 en séance publique

**Judi 20 décembre** : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-François Roubaud, président de la CGPME par la Mission d'information sur les coûts de production en France

**Mardi 15 –mercredi 16 janvier** : Sous réserve de son dépôt, examen du Projet de loi Contrats de génération en séance publique

### Agenda du Sénat

- **Mardi 18 décembre** : Nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2013 en séance publique
- **Mercredi 19 décembre** : Nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2012 en séance publique

### Travaux de l'Assemblée nationale

- **11 décembre** : Discussion du projet de loi finances rectificative pour 2012 en séance publique (nouvelle lecture)
- **13-14 décembre** : Discussion du projet de loi de finances pour 2013 en séance publique (nouvelle lecture)
- Proposition de loi de Marc Le Fur relative à l'amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ([lien](#))
- Nombreuses questions écrites sur la CFE

### Travaux du Sénat

- **Mardi 12 novembre** : Discussion du projet de loi de création de la Banque publique d'investissement
- **Vendredi 14 -samedi 15 décembre** : Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2012

## A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

### A.1. Agendas ministériels

#### François Hollande

- **Lundi 17 décembre** : Remise du rapport de conclusion des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche par Mme Françoise BARRE-SINOUSSE, Présidente du Comité de pilotage des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- **Mardi 18 décembre** : Dîner à l'invitation de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP).

#### Pierre Moscovici

- **Lundi 17 décembre** : Déjeuner avec des chefs d'entreprise

#### Arnaud Montebourg

- **Mardi 18 décembre** : Cérémonie de signature par les grandes entreprises à capitaux publics de la charte « PME innovantes », avec Mme Fleur PELLERIN

### A.2. Conseil des ministres

(Compte-rendu intégral)

#### **PROJET DE LOI - CONTRAT DE GENERATION**

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a présenté un projet de loi portant création du contrat de génération, mettant ainsi en œuvre un engagement majeur du Président de la République.

Issu d'un accord national interprofessionnel unanime, le projet de loi marque un succès du dialogue social. Il viendra enrichir la mobilisation de tous les acteurs contre le chômage et pour la jeunesse.

Le contrat de génération répond à deux défis du marché du travail. D'une part, l'embauche de jeunes en contrat à durée indéterminée pour accéder à un emploi stable : seul un jeune salarié sur deux est en contrat à durée indéterminée. D'autre part, le maintien dans l'emploi des salariés seniors qui voient leur taux de chômage augmenter et se voient parfois poussés hors de l'entreprise à quelques années de la retraite.

Le contrat de génération propose un changement de regard. Au lieu d'opposer les générations, il les rassemble. La transmission des compétences est un enjeu considérable pour la compétitivité des entreprises, mais également pour notre société.

Le contrat de génération s'adaptera à la situation de chaque entreprise en faisant une large place au dialogue social dans sa mise en œuvre. Des modalités adaptées à la taille des entreprises sont ainsi prévues :

- les entreprises de 300 salariés et plus devront négocier des engagements portant sur l'embauche et l'intégration des jeunes dans l'entreprise, l'emploi des seniors et la transmission des compétences, sous peine d'être soumises à une pénalité ;

- les entreprises de moins de 300 salariés pourront bénéficier d'une aide lorsqu'elles embauchent en contrat à durée indéterminée un jeune de moins de 26 ans et maintiennent en emploi un senior de 57 ans et plus, ou recruté à 55 ans et plus. Pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés, qui se trouvent dans une situation intermédiaire, le bénéfice de l'aide sera conditionné à la recherche d'un accord collectif.

Le contrat de génération allie le soutien à la compétitivité et le développement des compétences à la nécessaire inclusion des jeunes et des seniors dans l'emploi.

Le projet de loi sera le premier à être examiné à l'Assemblée Nationale en janvier. Le souhait du Gouvernement est qu'il puisse entrer en application très rapidement, avant la fin du premier trimestre 2013. Ainsi, après les emplois d'avenir, déployés depuis quelques semaines pour les jeunes peu ou pas diplômés, le contrat de génération concernera cette fois toutes les entreprises et tous les jeunes.

### A.3. Travaux ministériels

Fleur Pellerin

- Mercredi 12 décembre : entretien avec Laurence Parisot, présidente du MEDEF

Sylvia Pinel

- Lundi 10 décembre 2012 : entretien avec Jean-François Roubaud, président de la CGPME

## B. AGENDA PARLEMENTAIRE

### B.1. Agenda de l'Assemblée nationale



Texte	Séance ou Commission	Date d'examen
Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2012	CMP	Lundi 17 décembre
En cas d'échec de la CMP, projet de loi de finances rectificative pour 2012, rejeté par le Sénat (nouvelle lecture, examen)	Commission des finances	Lundi 17 décembre
Questions au Gouvernement	Séance	Mardi 18 décembre-Mercredi 19 décembre
Projet de loi de finances rectificative pour 2012(CMP ou nouvelle lecture)	Séance	Mardi 18 décembre-Mercredi 19 décembre
Contrat de génération (rapport)	Commission des affaires sociales	Mercredi 19 décembre
Audition ouverte à la presse de M. Jean-Claude Marin, procureur général près la Cour de cassation, sur la question prioritaire de constitutionnalité	Commission des lois	Mercredi 19 décembre
Audition ouverte à la presse de représentants du Conseil national des barreaux sur la question prioritaire de constitutionnalité		
Event. Projet de loi de finances pour 2013 (nouvelle lecture, examen)	Commission des finances	Jeudi 20 décembre
Event. lecture définitive du Projet de loi de finances pour 2013	Séance	Jeudi 20 décembre
Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-François Roubaud, président de la CGPME	Mission d'information sur les coûts de production en France	Jeudi 20 décembre
Auditions, ouvertes à la presse, sur " les arrêts de travail "	Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale	Jeudi 20 décembre Jeudi 17 janvier Jeudi 31 janvier

Texte	Séance ou Commission	Date d'examen
Contrat de génération (amendements art. 88)	Commission des affaires sociales	Mardi 15 janvier
Questions au Gouvernement	Séance	Mardi 15 janvier Mercredi 16 janvier
Sous réserve de son dépôt, Projet de loi Contrats de génération	Séance	Mardi 15 janvier Mercredi 16 janvier

## B.2. Agenda du Sénat



Texte	Séance ou Commission	Date d'examen
Nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2013	Séance	Mardi 18 décembre Event. Mercredi 19 décembre
Examen des conclusions de la commission mixte paritaire sur le P.J.L. relatif à la création de la banque publique d'investissement.	CMP	Mercredi 19 décembre
Examen des conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2012	Séance	Mercredi 19 décembre
Nomination d'un rapporteur sur le projet de loi portant création d'un contrat de génération	Commission des affaires sociales	Mercredi 19 décembre
Event. Examen en nouvelle lecture du rapport et des amendements sur le projet de loi de finances rectificative pour 2012	Commission des finances	Mercredi 19 décembre
Questions au Gouvernement	Séance	Jeudi 20 Décembre

## C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### C.1. Travaux de l'Assemblée nationale



#### C.1.1. Travaux en Séance publique

Mardi 11 décembre

- Questions au Gouvernement

#### CONTRATS DE GENERATION

**Mme Isabelle Le Calennec.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Aujourd'hui, le groupe socialiste diffuse un document de propagande qui prétend : « Nous redressons la France ». Il n'y a que vous pour y croire ! Comment pouvez-vous l'affirmer, alors que 22 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage dans notre pays, que seuls 44 % des Français de 55 à 64 ans sont actifs, et qu'entre 300 000 et 500 000 offres d'emplois ne sont pas satisfaites ?

Demain s'ouvre le débat parlementaire sur les contrats de génération. Parce que nous sommes une opposition constructive, l'UMP prendra toute sa part à ce débat. Tout ce qui contribue à favoriser l'embauche des jeunes en CDI et à maintenir l'emploi des seniors dans l'entreprise, non seulement est bon pour notre économie, mais répond aussi à notre ambition partagée de sécurisation des parcours professionnels.

En revanche, de nombreuses questions demeurent. Quel sera le public concerné : quels jeunes et quels seniors ? Quelles contreparties demanderez-vous aux entreprises, déjà asphyxiées par votre politique fiscale ? Vous semblez cibler les PME. Le dispositif devra donc être simple, car elles sont souvent moins sensibles aux aides financières qu'aux conditions générales de la compétitivité : il faut à la fois baisser les charges qui pèsent sur le travail et simplifier les formalités administratives. Nous serons aussi très vigilants quant aux engagements pris en matière d'accompagnement et de formation des jeunes, ainsi que de valorisation du tutorat.

Monsieur le Premier ministre, je vous pose deux questions. Comment allez-vous limiter les effets d'aubaine et les effets de seuil ? Surtout, comment financerez-vous ce dispositif évalué entre 2 et 3 milliards d'euros par an ?

Chers collègues de la majorité, s'agissant des impôts, taxes et autres prélèvements obligatoires, la coupe est pleine !

**M. Thierry Repentin, ministre délégué chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage.** Madame la députée, nos concitoyens sont inégaux devant le chômage. Il est absurde que l'âge d'or de l'employabilité se situe entre 30 et 55 ans. Vos chiffres sont exacts : il y a beaucoup de jeunes au chômage en France. Le taux de chômage des jeunes a même connu un pic historique au cours des dix-huit derniers mois. J'approuve votre constat, même si nous ne sommes pas d'accord sur les raisons de celui-ci. Nous n'étions pas au pouvoir au cours des dix dernières années : il faut le rappeler.

En même temps, les plus de 55 ans sont également au chômage. C'est pourquoi Michel Sapin présentera demain matin, en conseil des ministres, un nouveau dispositif : celui des contrats de génération, qui visera

justement à maintenir dans l'entreprise les *seniors* de plus de 55 ans et à embaucher en même temps des *juniors* de moins de 26 ans. Ce dispositif, qui vous sera présenté en commission des affaires sociales demain après-midi, à l'issue du conseil des ministres, vous apportera des assurances, concernant notamment l'accompagnement et l'aide à l'emploi destinés à la fois au senior et au junior qui rentre dans l'entreprise.

Madame la députée, puisque vous avez souhaité être associée à toutes les mesures qui favoriseront l'embauche des jeunes et le maintien dans l'emploi des seniors dans notre pays, je vous invite à rejoindre la majorité parlementaire qui – je n'en doute pas – votera ce texte. Hélas, je regrette que vous n'ayez pas voté, il y a quelques semaines, le précédent projet, relatif aux emplois d'avenir. Non seulement vous ne l'avez pas voté, mais vous l'avez déferé au Conseil constitutionnel pour le faire abroger. Vous appelez de vos vœux un nouveau texte : votez-le ! Venez travailler demain après-midi en commission des affaires sociales !

- **Projet de loi finances rectificative pour 2012** ([compte-rendu](#))

Mercredi 12 décembre

- Adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ([compte-rendu](#))

Jeudi 13 décembre

- **Projet de loi de finances pour 2013** ([compte-rendu 1](#), [compte-rendu 2](#), [compte-rendu 3](#))

Vendredi 14 décembre

- **Projet de loi de finances pour 2013** ([compte-rendu](#))

### C.1.2. Travaux des commissions

Commission des affaires sociales

- **Mercredi 12 décembre** : audition de Michel Sapin sur le projet de loi portant création du contrat de génération ([compte-rendu](#))

Commission des finances

- **Mardi 11 décembre** : Examen en nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2013 ([compte-rendu](#))
- **Mercredi 12 décembre** : Examen des amendements art. 88 sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne ([compte-rendu](#))
- **Jeudi 13 décembre** : Examen des amendements art. 88 sur le projet de loi de finances pour 2013 ([compte-rendu](#))

### C.1.3. Questions parlementaires

Questions écrites sans réponses

- Impôts locaux

Question N° : <b>13170</b>	de <b>M. Pierre Morel-A-L'Huissier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Lozère )	<b>Question écrite</b>
Ministère interrogé > Économie et finances Ministère attributaire > Économie et finances		



Rubrique > impôts locaux Tête d'analyse > cotisation foncière des entreprises Analyse > réforme. perspectives

Question publiée au JO le : **11/12/2012** page : **7303**

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances **sur les modalités de calcul de la cotisation foncière des entreprises**. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend mener une réflexion sur la mise en place d'une **modulation différente des seuils et plafonds de base minimum en fonction du chiffre d'affaire des entreprises**.

Question N° : **13169** de **M. Alain Marty** ( Union pour un Mouvement Populaire - Moselle ) **Question écrite**

Ministère interrogé > Économie et finances Ministère attributaire > Économie et finances

Rubrique > impôts locaux Tête d'analyse > cotisation foncière des entreprises Analyse > réforme. perspectives

Question publiée au JO le : **11/12/2012** page : **7303**

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la très forte hausse de la contribution foncière des entreprises (CFE), qui frappe plus particulièrement les auto-entrepreneurs, les TPE et les PME. Cette situation est la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle, taxe supprimée en 2009. S'y est substituée notamment la contribution économique territoriale (CET), qui elle-même se subdivise en cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), laquelle concerne celles qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 152 500 euros et en cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette dernière est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise. Son montant est évalué à partir d'une base d'imposition fixée par les communes et compris entre 206 euros et 2 065 euros pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 euros, entre 206 euros et 6 102 euros pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros. **Face à la difficulté à boucler leur budget, les collectivités ont souvent décidé de placer au plus haut niveau de l'échelle cette CFE, sans forcément mesurer toutes les conséquences sur les entreprises. Certaines d'entre elles se retrouvent donc avec des contributions exigées qui ont augmenté dans des proportions considérables. Au regard de ces éléments, une profonde réforme de la fiscalité locale se révèle urgente.** Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'accompagner les commerçants les plus impactés.

Question N° : **13168** de **M. Michel Vauzelle** ( Socialiste, républicain et citoyen - Bouches-du-Rhône ) **Question écrite**

Ministère interrogé > Économie et finances Ministère attributaire > Économie et finances

Rubrique > impôts locaux Tête d'analyse > cotisation foncière des entreprises Analyse > réforme. perspectives

Question publiée au JO le : **11/12/2012** page : **7302**

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les effets néfastes de la suppression de la taxe professionnelle telle qu'elle a été mise en œuvre par le Gouvernement précédent. Ainsi, cette taxe a été remplacée par une myriade de prélèvements dont la contribution économique territoriale, composée elle-même d'une contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et d'une contribution foncière, la CFE. Cette réforme a entraîné un manque à gagner important pour les collectivités locales. De plus, nombres d'entreprises parmi les plus fragiles, à savoir les TPE et PME, ont assisté à une flambée de la CFE qu'elles doivent acquitter. Cette somme d'injustices entraîne l'indignation légitime de nombres d'élus locaux et d'entrepreneurs. Il lui demande donc quelles mesures il envisage afin qu'une alternative plus équilibrée à la CFE soit mise en œuvre.

- Mécénat d'entreprise

Question N° : <b>13165</b>	de <b>M. Jean-Yves Le Déaut</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
Ministère interrogé > Budget Ministère attributaire > Budget		
Rubrique > impôt sur les sociétés	Tête d'analyse > exonération	Analyse > mécénat d'entreprise. déduction fiscale. maintien
Question publiée au JO le : <b>11/12/2012</b> page : <b>7283</b>		
<p>M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les déductions fiscales accordées sur les dons des entreprises. La loi sur le mécénat du 1er août 2003 prévoit une défiscalisation de 60 % des dons effectués par les entreprises. Ce dispositif fiscal a permis de mettre en place l'accompagnement de nombreuses PME et apporté le soutien à la création et à la sauvegarde d'emplois durables. En Lorraine, le mouvement de Réseau entreprendre a par exemple permis la création de 102 entreprises et qui ont créé ou préservé 1 145 emplois privés durables. Baisser ce taux risquerait à terme de mettre un frein à ces actions de soutien à l'emploi. Il lui demande donc les intentions du Gouvernement en matière de fiscalité des dons des entreprises, notamment dans le cadre du prochain projet de loi de finances pour 2013</p>		

- Imposition des entreprises

Question N° : <b>13093</b>	de <b>M. Alain Marty</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Moselle )	<b>Question écrite</b>
Ministère interrogé > Économie et finances Ministère attributaire > Économie et finances		
Rubrique > entreprises	Tête d'analyse > politique et réglementation	Analyse > compétitivité
Question publiée au JO le : <b>11/12/2012</b> page : <b>7301</b>		
<p>M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la compétitivité de la France. Alors que le rapport Gallois suggère un choc de compétitivité afin de relancer la croissance et la production en France, il apparaît clairement que nos entreprises nationales sont confrontées à un accroissement de leur taux</p>		

de prélèvement obligatoire qui peine leur croissance et affaiblit leur capacité à se développer. Les entreprises françaises doivent en effet supporter : la taxe sur les facteurs de production, la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, les taxes des chambres consulaires, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), les taxes foncières, la taxe sur les salaires des sociétés, le versement transport, les taxes d'apprentissage, les taxes de formation, l'IFA, le 1 % logement, la taxe sur les véhicules de société, les droits d'enregistrement, la taxe sur les surfaces commerciales, la TGAP. En 2011, les entreprises ont ainsi dû supporter 72,81 milliards d'euros de prélèvements obligatoires, soit une hausse de 7,9 %. Les taxes les plus importantes sont la CVA (14,7 milliards d'euros en 2011), les taxes foncières (10,4 milliards d'euros en 2011), la CFE (6,3 milliards d'euros en 2011), le versement transport (6 milliards d'euros en 2011), les taxes sur la formation (5,2 milliards d'euros en 2011) et la C3S (5,2 milliards d'euros en 2011). Selon l'OCDE, notre pays comptait, en 2009, 212 prélèvements obligatoires. Le Conseil des prélèvements obligatoires note qu'en 2006 les seuls impôts sur la production, hors cotisations sociales représentaient plus de 3 % du PIB, contre moins de 2 % aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni et moins de 1 % au Danemark, en Allemagne ou en Espagne. Dans le cadre de la volonté du Gouvernement de permettre de restituer une certaine dynamique à notre économie, il lui demande si la réalisation d'un audit des prélèvements supportés par les entreprises ne serait pas une saine opportunité.

- Délais de paiement

Question N° : <b>13088</b>	de <b>Mme Julie Sommaruga</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Hauts-de-Seine )	<b>Question écrite</b>
Ministère interrogé > PME, innovation et économie numérique	Ministère attributaire > PME, innovation et économie numérique	
Rubrique > entreprises Tête d'analyse > délais de paiement Analyse > réduction. conséquences		
Question publiée au JO le : <b>11/12/2012</b> page : <b>7333</b>		
<p>Mme Julie Sommaruga attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les délais de paiement des petites et moyennes entreprises. Fixés à 60 jours, ces délais sont souvent intenable pour les trésoreries des PME, et ce d'autant plus qu'ils s'additionnent aux problèmes de financement et de resserrement du crédit bancaire. Certaines entreprises peuvent ainsi se retrouver en très grandes difficultés alors que leurs carnets de commande sont pleins et que l'entreprise est dynamique. Ce sont les PME qui représentent l'énergie vitale de notre économie ; il semblerait pertinent de diminuer les délais de paiement à 30 jours, pour les petites et moyennes entreprises. Elle souhaitait donc savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de délais de paiement.</p>		

#### C.1.4. Propositions de loi

- Proposition de loi de Marc Le Fur relative à l'amélioration de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ([lien](#))

## C.2. Travaux du Sénat



### C.2.1. Travaux en Séance publique

- **Mardi 12 novembre** : Discussion du projet de loi de création de la Banque publique d'investissement ([compte-rendu](#))
- **Vendredi 14 décembre** : Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2012 ([compte-rendu](#))
- **Samedi 15 décembre** : Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2012 ([compte-rendu](#))

### C.2.2. Travaux des commissions

#### Commission des finances

- **Lundi 10 décembre** : Examens des amendements au projet de loi de création de la Banque publique d'investissement ([compte-rendu](#))
- **Mercredi 12 décembre** : Examen du rapport et des amendements de la loi de finances rectificative pour 2012 ([compte-rendu](#))

### C.2.3. Questions parlementaires

Rien vous concernant

### C.2.4. Propositions de loi

Rien vous concernant